

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012591	Date d'inspection Le 28 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.	24(1)(g)	28 mars 2025	
Commentaires : Les registres des présences des membres du personnel, discussion avec l'administratrice les documents doivent être conservé pendant un an minimum.			
24(2) Les dossiers et documents que visent le paragraphe (1) sont tenus pour au moins un an après leur établissement.	24(2)	28 mars 2025	
Commentaires : Les registres de présence des membres du personnel doivent être conservés minimum 1 an.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	28 mars 2025	28 mars 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les informations nécessaires ont été envoyées par courriel. - Une vérification de la structure de jeux fixe située dans le parc extérieur est faite mensuellement.			

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue. - Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier. Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants - Le permis et le rapport d'inspection - La routine quotidienne - Le menu hebdomadaire - Les procédures d'évacuation - Le nom de l'administrateur/exploitant - Le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur - Les allergies constituant un danger de mort - Un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : - Les registres des présences quotidiennes des enfants, La planification des menus et toute substitution, - Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie, - Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois, Une vérification de la structure de jeux fixe située dans le parc extérieur n'a pas été faite mensuellement. Les registres des présences des membres du personnel, discussion avec l'administratrice les documents doivent être conservé pendant un an minimum. La mentore vérifiera pendant toute l'année à chaque surveillance les registres de présence des membres du personnel. Points

Commentaires généraux

importants de discussion avec l'administratrice : • Dossiers des employés : Je me suis assuré que tous les dossiers des employés contiennent les vérifications et documentations nécessaires. • Rappel de sécurité : Discussion avec l'administratrice pour faire un retour sur les mémos concernant le rappel de sécurité. • Réglementation pour les enfants : Selon la réglementation, les enfants qui ne dorment pas devraient avoir le privilège de se lever après 30 minutes de relaxation. • Obligations contractuelles : • L'administratrice devra rappeler au personnel qu'ils sont tenus de dénoncer les cas de négligence, conformément à leur contrat de travail. • Aussi nous avons discuté de l'énoncé de confidentialité au personnel. Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre: • L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable; • Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. Pendant ma visite, les enfants sont en jeu libre pour chaque groupe et j'ai aussi observé que les enfants s'habillent pour aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

28 mars 2025

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date